

CHSCTM

30 novembre 2022

Compte rendu



Dernière séance puisque désormais Comités techniques et Comités Hygiène Santé et Conditions de travail cèdent la place au CSA et à leurs formations spécialisées. Ce dernier CHSCT Ministériel a été consacré en grande partie aux discussions autour de la note d'orientation ministérielle pour 2023, celle-ci s'étant largement attachée au fonctionnement des futures instances et au budget dédié à la politique ministérielle de prévention, à la santé, la sécurité et aux conditions de travail.

Mais avant d'entamer cette ultime réunion séance du CHSCTM, un COPIL ANACT s'est tenu pour orienter les travaux de la convention sur sa dernière année d'exécution.



COPIL ANACT

Plusieurs chantiers ont pu être conduits malgré la crise Covid. La convention passée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a également permis l'élaboration d'un outil diagnostic pour le télétravail. Pour **Solidaires Finances**, celui-ci doit rester un support pour ouvrir la discussion.

Au-delà du bilan quantitatif, il est nécessaire de réaliser des bilans qualitatifs, afin de savoir si la démarche a été réellement utile aux agent.e.s dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

La proposition de poursuite du projet avec l'ANACT en 2023 (envoyé la veille pour le lendemain) a soulevé de nombreuses questions. **Solidaires Finances** a rappelé son attachement à un pilotage réellement paritaire entre l'administration et les organisations syndicales qui implique que l'information soit donnée bien en amont si l'on veut de vrais débats constructifs. Les décisions concernant la continuation des travaux de l'ANACT pour 2023 a donc été repoussée à janvier 2023 faute de temps pour réellement en débattre avant l'ouverture du CHSCT.

La sécurité des agent.e.s dans l'exercice de leurs missions

Au début de la séance nous avons abordé le drame qui est survenu à un collègue vérificateur.

Toutes les organisations soulignent la dégradation des conditions de travail, la recrudescence des incivilités et des violences subies par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions.

Le sous-effectif du fait du remplacement des agents par des machines et l'immunité de personnes largement diffusée sont probablement en cause de cette accélération.

La DGFIP a exposé les mesures mises en place dès l'annonce du drame, et confirme avoir porté plainte contre au moins une personne ayant encouragé à tuer des fonctionnaires et avoir lancé la protection fonctionnelle.

Solidaires Finances revendique que l'accompagnement, notamment psychologique, des collègues de la région doit s'inscrire dans la durée.

Nous regrettons qu'il faille attendre de telles tragédies pour que l'administration reprenne ses mises à jour de fiches réflexes et fasse évoluer ses procédures, sa gestion hiérarchique de ce genre d'évènements.

Le budget pour 2023

Cette spécificité des CHSCT de notre ministère celle de disposer d'un budget propre à l'instance pour la politique SSCT a été maintenue mais se déclinera différemment.

Le budget total 2023 s'élève 17 070 000 euros dont 15 900 000€ sont consacrés aux Conseil Sociaux d'Administration (CSA), la différence étant fléchée vers la prévention médicale.

Si les crédits sont toujours gérés par le Secrétariat Général et répondent aux mêmes critères de complémentarité, d'urgence et d'exemplarité au service des orientations définies dans la note d'orientation, ils sont désormais structurés en plusieurs dotations correspondant à la structuration des CSA et de leurs Formations Spécialisée (FS).

➤ **CSA Ministériel** : 1 200 000 € pour l'ensemble des 126 779 agent.e.s

Cette enveloppe est destinée à financer de nouvelles actions, comme la formation des membres élus des nouvelles instances et la reconduction d'autres comme le suivi médical des agente.e.s exposé.e/s à l'amiante au Tripode de Nantes ou encore les projets d'ergonomie.

La dotation de l'instance ministérielle est passée de 480 000 € en 2022 à 1 200 000 € du fait de la création d'un "droit de tirage" accordée aux directions. En effet, 900 000 € seront destinés d'une part au financement de projets directionnels au coût trop élevé pour être supporté par le budget initialement alloué et d'autre part à celui de projets transversaux.

Ergonomie : 50 000 € contre 70 000 en 2022

Amiante Tripode : suivi et étude épidémiologique à relancer : 10 000 + 50 000 €

Formation des membres CSA et FS : 150 000 € (nouveau)

Convention France Victime : 40 000 € (nouveau)

Droit de tirage pour projets directionnels : 900 000 € (nouveau)

➤ **CSA des services centraux** :

450 000€ pour 13 405 agent.e.s

Cela concerne la DGFIP, DGDDI, INSEE, TRACFIN, mais aussi l'Administration Centrale et les services à compétences nationales de la DGCCRF. Le montant alloué en 2023 est le même qu'en 2022) soit environ 33,57 € par agent.e.s, le côté immobilier étant pris en charge par ailleurs.

➤ **CSA de réseau de la DGCCRF** :

12 000 € pour 2 227 agent.e.s

Cette dotation concerne les agent.es de la DGCCRF posté.e.s en DR-I-EETS et en Directions Départementales Interministérielles (DDI). Ce montant est inchangé par rapport à 2021.

➤ **CSA Locaux** :

11 114 700 € pour 111 147 agent.es

Sur ce dernier point, nous constatons une baisse de la dotation par agent.e à la disposition du CSA local, puisqu'elle passe de 123 à 100 €.

Le Secrétariat général a précisé qu'elle avait vocation à être complétée grâce aux financements prévus dans le cadre de l'enveloppe régionale.

Les crédits locaux seront comme par le passé débloqués à hauteur de 94% du fait du maintien de la réserve de précaution.

➤ Une enveloppe régionale, nouveauté du dispositif d'un montant de 2 200 000 €.

Cette enveloppe, qui sera gérée par les futures animatrices et animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP) doit servir, entre autres, à mettre en place les actions développées dans la note d'orientation, visant ainsi à la diffusion des axes retenus ou mis en avant sur le plan ministériel.

La création de ce budget a pour but de financer des opérations de formations et d'actions de prévention pour les directions d'une même région.

Pour **Solidaires Finances**, la présentation de ces budgets nécessite des compléments d'informations de la part de l'Administration notamment sur les critères de mobilisation de l'enveloppe ministérielle par les directions centrales et locales et le mode de saisine du CSA Ministériel pour leur validation.

Il en est de même concernant l'utilisation de l'enveloppe régionale. Pour **Solidaires Finances** cela demandera une bonne coordination des assistant.es de prévention avec l'APMP ce qui suppose des outils communs, ce qui n'est pas gagné, et des moyens de fonctionnement en inter directionnel.

Que ce soit pour bénéficier de cette enveloppe ou pour mobiliser le budget "droit de tirage pour des projets transversaux", les directions vont devoir s'entendre et travailler ensemble mais dans quel cadre institutionnel ?

Qui sera garant de l'utilisation et de la répartition équitable de ces enveloppes ? Le Secrétariat Général a promis aux directions une fiche budgétaire pour faciliter l'appropriation de ces nouveaux modes de financement.

Solidaires Finances ne peut que louer cette volonté de travailler sur le mode inter directionnel, nous comprenons bien que le Secrétariat général y voit le moyen de maintenir une politique ministérielle en SST mais quelle ironie pour celles et ceux qui travaillaient déjà ainsi au sein de CHSCT multidirectionnel !!!

Pour **Solidaires Finances** la prévention et son financement ne peuvent être aux seules mains des directions, il n'est pas inutile de rappeler que les représentant.e.s des personnels siégeant en FS, la FS elle-même font partie aussi des préventeurs. C'est pour cela que **Solidaires Finances** a réitéré sa demande que soient transmis aux futures FS les déclarations d'accident de service.

Solidaires Finances rappelle que le droit d'enquête ne peut se faire que si nous sommes informés. Nous ne demandons pas la connaissances des cas individuels pour les traiter au cas par cas, mais pour savoir s'il y a possiblement des enseignements à en tirer pour le service. Il est arrivé que la direction générale ne soit elle-même pas au courant à cause de cette absence de transmission. Rappelons qu'auparavant nous avons obtenu cette transmission des fiches de signalements aux organisations syndicales au fil de l'eau et force de constater que cela fonctionnait nettement mieux.

Il a été rappelé l'obligation réglementaire de diffusion en cas d'accidents de service.

Si le secrétariat général a accepté de diffuser les accidents de service aux organisations il ne souhaite pas forcément l'obligation de les aborder en instance.

La note d'orientation ministérielle

L'absence de publication par la DGAFP des textes régissant les nouvelles instances de représentation du personnel s'est fait sentir dans les échanges. Néanmoins l'administration a confirmé que des instances pourront être convoquées, même en l'absence de règlement intérieur. Outre le fonctionnement des nouvelles instances et le rôle des APMP, les orientations ministérielles s'articulent autour des sujets suivants :

➤ Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation

La note d'orientation met l'accent une fois de plus, sur la prévention des risques liés aux restructurations et autres projets de réorganisations des services et des missions.

Il est rappelé, une fois de plus, que la saisine des acteurs de prévention et du dispositif de veille et de soutien doit se faire le plus en amont possible. Le guide devrait être réactualisé en 2023.

Pour **Solidaire Finances**, force est de constater que depuis que l'examen des projets de restructuration sont de la compétence des Comités Techniques Locaux, la prise en compte des conditions et de l'organisation du travail a perdu de sa substance ! Rappelons ici, la communication régulière de « fiches projets » stéréotypées présentées sans véritable débat sur les conséquences des restructurations sur le travail quotidien des agentes et des agents, leur formation, etc.

Avant toute réactualisation du guide, un bilan de cette phase d'examen en CTL s'impose ainsi qu'un véritable débat sur ce qui doit être examiné en termes de conditions de travail à l'occasion des restructurations ou introduction de nouvelles technologies.

➤ une approche organisationnelle du télétravail

Longtemps « boudé » au sein de notre ministère, le télétravail a fait une entrée brutale dans notre quotidien avec la crise sanitaire. Au bout de deux ans de pratiques pour le moins hétérogènes, un bilan est souhaité et souhaitable !

Fort du travail réalisé par l'ANACT dans certaines directions en associant agent.es et organisations syndicales, la note d'orientation invite les directions à réaliser ce bilan à partir de la démarche de co-construction mise en place à ces occasions.

Les différentes étapes identifiées ont permis de concevoir les outils nécessaires à l'élaboration d'un bilan partagé du télétravail afin d'en corriger collectivement les effets néfastes sur les collectifs de travail aussi bien quant à l'organisation du travail réel que du point de vue de la prévention des risques psycho-sociaux (RPS).

Concernant les RPS, la façon elle-même de mener ce bilan en s'appuyant sur un collectif de travail pouvant réfléchir et agir lui-même sur son fonctionnement participe à la prévention de ces risques.

L'accord Télétravail du 11 juillet 2022 signé par **Solidaire Finances** intègre cette démarche (page 20) et acte 4 principes essentiels :

- Confronter le cadre et la réalité du travail
- Se doter d'une méthode pour s'exprimer sur le travail
- Identifier des marges de manœuvre dans la mise en œuvre du cadre
- Ajuster le fonctionnement du collectif de travail au quotidien

La campagne DUERP/PAP 2023 est indiquée comme le moment propice à l'ouverture d'un débat sur cette nouvelle organisation du travail d'autant que les outils de diagnostic ont été communiqués aux directions et CHSCT en cette fin de mandature.

Si pour **Solidaire Finances** le débat sur l'organisation du travail qu'il soit en présentiel ou non est un débat qu'il faut absolument mener, il faut que ces temps de débat soient clairement identifiés et reconnus comme du temps de travail.

Cette démarche collective d'analyse des organisations hybrides va nécessiter entre autres, de sortir du rapport bilatéral chef de service/agent.e dans l'attribution ou non du télétravail et que chacune et chacun trouve du sens et de l'intérêt à une telle démarche participative.

Elle suppose également, et ce n'est pas un détail, la présence d'une ou d'un animateur formé, favorisant et garantissant l'expression de toutes et tous. Responsable de service ? Tiers facilitateur ?

A ce titre, l'Administration nous promet la mise à jour en 2023 du guide méthodologique sur les Espaces de Discussion sur le Travail comme si, au vu de la dégradation des conditions de travail, un guide seul pouvait suffire.

➤ Politique de Formation et d'information :

Comme par le passé, la note d'orientation confirme la nécessité du maintien des formations en matière de risque incendie, routiers, gestes qui sauvent, ...etc. Ces formations seront financées par le budget régional géré par l'APMP qui assurera donc le suivi dans chorus comme aujourd'hui.

Mais sur ce point également peu de détails sur le rôle d'animateur de l'animateur de la politique de prévention ministériels : *Comment l'animation du réseau se fera-t-elle ? Par qui ? l'ISST ? Avec quelles règles ? quels outils ? Ces derniers seront-ils compatibles avec les systèmes des différentes directions pour permettre un travail avec les assistant.es de prévention ?* Pour **Solidaire Finances**, c'est un point important du dispositif pour éviter l'accaparement du budget régional par certaines directions.

Les questions sont donc nombreuses et les réponses encore évasives sur le fonctionnement de cet échelon !

A l'occasion de cette présentation, un panel de formations type sera joint à la note d'orientation afin que les CSA et leurs FS disposent de l'ensemble des programmes de formation qu'ils répondent à une obligation réglementaire ou non.

➤ **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agent.e.s**

Le risque de désinsertion professionnelle concerne les agents qui ont eu des absences prolongées pour raisons de santé ou des atteintes de physiques ou psychiques qui nécessitent par la suite des mesures d'adaptation. Nous avons d'ailleurs demandé que dans le cas d'inaptitude à certaines fonctions une cellule ministérielle existe pour permettre le reclassement des personnels au sein des différentes directions. Il nous paraît aberrant qu'un ministère de notre importance n'ait pas la capacité d'accompagner des reclassements alors que la mobilité inter directionnelle est autant valorisée.

➤ **Risque Amiante**

La note d'orientation confirme la parution du nouveau guide amiante pour début 2023. Celui-ci a été validé en intersyndicale lors du dernier groupe de travail amiante du 29/11/2022. Pour **Solidaires Finances**, il est indispensable que soit rappelé l'importance d'avoir un DTA et une fiche récapitulative à jour pour chaque bâtiment. Le rapport annuel 2021 des ISSt fait encore le constat que la mise à jour des DTA est considéré comme un acte de pure gestion administrative.

Cet élément est incontournable et le guide est là pour expliciter son importance en matière de gestions du risque amiante en cas de travaux. Mais aussi en matière de signalétique, celle-ci ne pouvant être réalisée qu'à partir d'une documentation à jour sur la localisation des matériaux amiantés.

Cette dernière elle-même importante dans la perspective de l'application de la recommandation R514 prise par le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie en matière de ménage sur des sols en dalles vinyles amiantés.

Par ailleurs, la signalétique et l'information qu'il en est fait auprès des agentes et des agents est un élément important de la prévention. Elle permet à toutes et tous la surveillance de la régularité des travaux qui peuvent être effectués en site occupé.

Les différents rapports des acteurs de la prévention n'ont pu être abordé faute de temps. Les enjeux sont tellement forts sur la mise en place des CSA. Les questions restent à ce jour encore nombreuses. Nous avons la sensation que l'impréparation est grande à tous les échelons. Le manque de moyens et d'effectifs pèsent sur notre ministère et donc aussi sur la politique SSCT. Cela ne va pas aller en s'arrangeant. Nous avons déjà demandé un renforcement des acteurs de la prévention mais aussi des équipes administratives qui aident à la mise en œuvre à cette dernière.